COMMUNALE

Information à la population

Padel Courgenay

Face à la popularité naissante pour le padel en Suisse et notamment dans le canton du Jura, le Conseil communal vous invite à répondre au formulaire ci-desous afin de sonder l'intérêt de la population pour la création d'un terrain de padel à Courgenay.



En cas de difficultés avec le présent formulaire, veuillez contacter le bureau communal au 032 471 01 30 qui vous apportera son aide.

JU-lien.org

Des soucis d'argent ? JU-lien.org vous informe sur les aides sociales disponibles dans le canton du Jura. Sur simple demande, une personne spécialisée vous oriente vers les adresses adaptées à votre situation. JU-lien.org est gratuit et confidentiel.

Arnaque aux faux policiers

De nouveaux cas d'arnaques au faux policier sévissent dans le canton du Jura. Face à la recrudescence de ce type d'escroquerie, la police cantonale jurassienne lance un nouvel appel à la vigilance. Les escrocs ciblent principalement des personnes âgées et seules. Le phénomène touche toute la Suisse et les mises en garde se succèdent dans tous les cantons.

Mode opératoire

- Des escrocs vous contactent par téléphone en se faisant passer pour des policiers, évoquant une fraude bancaire ou une urgence
- Ils veulent votre carte bancaire et votre code PIN
- Ils peuvent aussi venir à votre domicile pour prendre vos cartes, de l'argent ou des bijoux

Conseils de prévention

- Ne communiquez aucune information personnelle ou bancaire par téléphone
- Ne donnez jamais votre carte et vos codes
- N'ouvrez pas à un inconnu
- N'entrez pas en matière sous la pression y compris pour des motifs d'urgence

En cas de doute ou si vous recevez un appel, contactez immédiatement le 117!





ADMINISTRATION

COMMUNALE

Water Lover Challenge

Du 20 au 30 septembre 2025, la Commune de Courgenay vous invite à participer à la campagne Water Lover Challenge. Cette campagne est une collecte massive de mégots de cigarettes qui a lieu dans toute la Suisse et en France.

Pour participer, c'est simple : vous vous équipez de gants ou de pinces pour ramasser en toute sécurité les mégots de cigarettes, ainsi que des bouteilles vides en PET recyclé. Vous remplissez ces bouteilles entre le 20 et le 30 septembre 2025 et enregistrez vos collectes via un formulaire en ligne sur <u>www.waterlover.org</u> acompagnées d'une photo pour valider votre action.

Pour ce faire, pas besoin de compter vos mégots puisqu'une bouteille de 0.5l = 250 mégots et 1L = 500 mégots.

Une fois votre action enregistrée, vous participerez automatiquement au tirage au sort qui vous permettra d'éventuellement gagner l'un des prestigieux lots.

<u>Prévention : la campagne #LÀPOURTOI est de retour en septembre !</u>



A l'occasion de la Journée mondiale de prévention du suicide (10 septembre), STOP SUICIDE, association de prévention du suicide des jeunes, lance sa campagne annuelle

#LÀPOURTOI2025!

Cette année, l'association fête ses 25 ans. Un quart de siècle à informer, sensibiliser et lever le tabou autour de la thématique du suicide des jeunes. Pour cette année anniversaire, l'association souhaite mettre l'accent sur l'entourage des jeunes. Pour cela, STOP SUICIDE a fait appel à des professionnel-les, des politicien-nes, des jeunes et des proches. Dans de courtes vidéos, partagées sur les réseaux sociaux, ces acteur-rices partagent leur implication et intérêt pour la prévention du suicide.

Les vidéos seront à retrouver à partir du 10 septembre sur le compte Instagram, TikTok, LinkedIn et sur le site web de STOP SUICIDE!

Besoin d'aide ? Ne restez pas seul-e : appelez le 143 (adultes) ou le 147 (jeunes) 24h/7j

Canalisations

Conformément à l'article 21 du règlement communal relatif à l'évacuation et au traitement des eaux (RETE) qui entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2026, il est interdit de déverser dans les installations d'assainissement des matières liquides, solides et gazeuses qui peuvent endommager ces installations.

Récemment, des serviettes hygiéniques ont provoqué des problèmes dans les canalisations. Pour rappel, les coûts liés à la réparation et au remplacement des canalisations sont pris en charge par la collectivité. Ces déchets doivent être éliminés avec les ordures ménagères dans des sacs taxés.

Courgenay, le 28 août 2025 / 21

Le Conseil communal

